

**Compte rendu de la séance du
Conseil Municipal du 10 novembre 2016**



Le jeudi 10 novembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 5 novembre 2016 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 14

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ;

Membres absents excusés : M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ **Projets en cours**

▪ **Extension du restaurant scolaire**

Les travaux de démolition confiés à l'entreprise TNS BTP sont terminés. Trois fenêtres situées sur la façade rue saint Etienne des Eaux ont été démontées par erreur, l'architecte des bâtiments de France a été averti ; le remplacement de ces trois fenêtres sera à la charge de l'entreprise. Les travaux de terrassement débuteront semaine 46.

La cour du restaurant n'étant plus utilisable, le personnel d'encadrement teste différentes solutions : utilisation de la cour de la maison des associations ; transfert au restaurant en temps décalé...

▪ **Révision du Plan local d'Urbanisme**

Le Maire indique à l'assemblée que le marché de prestations intellectuelles dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme a été attribué au groupement formé par les cabinets : URBEA l'atelier d'urbanisme (31c rue des Landelles - 35 510 Cesson Sévigné) – Michel COLLIN Paysagiste (31 c rue des Landelles - 35 510 Cesson Sévigné) et Iao Senn (La Fontaine - 35 150 CORPS NUDS) pour un montant total de 34.014,25€ HT (option non comprise et fixée à 3.388,00€)

La réunion de lancement s'est déroulée le 9 novembre. Afin de suivre les travaux de révision, le maire souhaite élargir la commission urbanisme : Celle-ci sera donc composée du maire, des adjoints, de monsieur Maurice TRAVERS, de madame Régeane MAO, de monsieur Francis GAULARD et de monsieur Michel GIEUX. Cette commission sera également appelée à intervenir pour les inventaires cours d'eau – zones humides - haies.

❖ **Finances**

▪ **Prime d'assainissement collectif - 2017 (Délibération 2016-086)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, pour l'année 2017, à 710€, le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les constructions

nouvelles ainsi que pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

▪ **Tarifs des concessions dans les cimetières - 2017** (Délibération 2016-087)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit pour l'année 2017, les tarifs des concessions dans les cimetières :

Concessions standards (2,60 m²) pour la fondation de sépultures privées dans les cimetières St-Etienne et St-Florent :

- Concession de 15 ans : 118,00 € et 58,00 € le m² sup
- Concession de 30 ans : 235,00 € et 116,00 € le m² sup
- Concession de 50 ans : 355,00 € et 175,00 € le m² sup
- Concession perpétuelle : 1.172,00 € et 578,00 € le m² sup

Concessions de 0,63 m² pour le dépôt d'urnes cinéraires (cimetière St-Florent)

- Concession de 15 ans : 59,00 €
- Concession de 30 ans : 118,00 €
- Concession de 50 ans : 174,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité aux concessions enfantines de 1m²

Columbarium :

- Concession de 15 ans : 311,00 €

▪ **Tarifs de location de salles et matériels - 2017** (Délibération 2016-088)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient au 1^{er} janvier 2017 les tarifs fixés en 2016, soit :

Location des salles - Maison des Associations

- Gratuit pour les associations izéennes
- Salle pour les particuliers izéens :

Chauffée*	Non chauffée
70,00 €	60,00 €
- Salle pour les particuliers hors commune :

Chauffée*	Non chauffée
80,00 €	70,00 €

Location de matériels

1/Barrières métalliques de protection :

Pour les associations izéennes : Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière : 2,50 €
Durée de la location limitée à 3 jours.

2/Tables :

Pour les associations izéennes : Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la table : 6,75 €

3/Chaises :

Pour les associations izéennes : Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise: 0,75 €

4/Vaisselle :

Pour les associations izéennes : Forfait 10€
Pour les personnes privées, la pièce : 0,30 €
Le couvert complet : 0,75 €

5/Chapiteaux (tentes de cérémonie) :

Gratuit pour les associations
- la location, sans aide au montage pour 3 jours maximum : 122,00 €
(Au-delà de trois jours, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location)

Photocopies ou impression informatique

Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités :	0,40 € les suivantes :	0,20 €
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités :	0,70 € les suivantes :	0,40 €
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités :	0,50 € les suivantes :	0,25 €
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités :	0,80 € les suivantes :	0,50 €
- Photocopie format A3	Tarifs correspondants :	A4 + 0,25 €

Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4	0,10 €
- Recto-verso N&B A3 ou A4	0,15 €
- Simple couleur A3 ou A4	0,15 €
- Recto-verso couleur A3 ou A4	0,20 €

Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV	0,15 €
------------------------	--------

Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil :	25,00 €
- Et par jour de présence :	15,00 €

▪ Tarifs d'occupation du domaine public - 2017 (Délibération 2016-089)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient au 1^{er} janvier 2017, les tarifs fixés en 2016 soit :

- Marchand ambulant, présence occasionnelle : 50,00 € par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence
- Marchand ambulant autorisé à s'installer sur la place Jean Poirier pour l'animation commerciale du mardi matin :
 - Avec branchement électrique : 10,00 € par présence quelle que soit la surface occupée
 - Sans branchement électrique : 5,00 € par présence quelle que soit la surface occupée

▪ Tarifs de location de la salle du Tertre - 2017 (Délibération 2016-090)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise la durée des locations et maintient, pour l'année 2017, les tarifs fixés pour l'année 2016 :

Au 01.01.2017, les tarifs de location de la salle du tertre sont donc fixés comme suit :

	½ journée Du lundi au vendredi - hors jours fériés	1 journée De 9h00 à 8h00 le lendemain	2 jours De 9h00 à 8h00 le surlendemain	Nouvel an
Salle	150€	250€	400€	800€
<i>Forfait chauffage</i>	40€	50€	100€	

Le Conseil rappelle que les réductions suivantes seront appliquées :

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage)

▪ Tarifs de location du centre culturel - 2018 (Délibération 2016 -091)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient pour l'année 2018 les tarifs fixés pour l'année 2017 (cf. annexe 1).

▪ Entretien des espaces verts des logements sociaux situés rue du Sentier, impasse des Noës et rue Pierre Landais - 2017 (Délibération 2016 -092)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir à 10,00€ par mois et par logement, pour l'année 2017, le montant de la participation aux frais d'entretien des espaces verts des rues du Sentier, Pierre Landais et de l'impasse des Noës.

▪ **Indemnité de gardiennage de l'église – Année 2016** (Délibération 2016-093)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2016, une indemnité de 474,22€, au curé de la paroisse qui assure le gardiennage de l'église pour le compte de la commune.

▪ **Indemnité versée au percepteur – Année 2016** (Délibération 2016-094)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2016, au percepteur une indemnité de conseil à un taux égal à 100 % du maximum autorisé, ce qui représente un montant brut de 582,28€.

▪ **Admission en non-valeur** (Délibération 2016-095)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non valeur un état composé de trois dettes pour un montant total de 23,37€.

▪ **Marché de maîtrise d'œuvre : 2^{ème} tranche du cimetière – Jardin** (Délibération 2016-096)

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la 2^{ème} tranche du cimetière Saint Florent et d'un jardin public, bien que le maître d'œuvre n'ait pas respecté les délais de vérification des décomptes des entrepreneurs, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas appliquer les pénalités prévues au CCAG-Pi (article 6 du CCAP).

❖ **Service public d'élimination des déchets**

Après la présentation du rapport annuel du SMICTOM, le maire évoque la réflexion engagée par le SMICTOM d'aller vers un financement incitatif au 1^{er} janvier 2019 et de se rapprocher d'une facture pollueur-payeur : la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative** qui sera calculée sur la valeur locative du logement et sur le nombre de levés du bac.

❖ **Communauté d'agglomération**

Appel à projet Territoire à énergie positive (Délibération 2016-097)

Le projet de restructuration des locaux de la mairie contribuant à la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ; le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de le présenter dans le cadre de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'écologie et du développement durable.

Détail des coûts prévisionnels de l'action					
Description	Montant HT	Fonds de transition énergétique		Collectivité	
	€	%	€	%	€
Restructuration des locaux de la mairie : Chauffage-ventilation-plomberie	145.000€	80%	116.000€	20%	29.000€
TOTAL	145.000€	80%	116.000€	20%	29.000€

Divers

- Le maire indique que la commission Personnel, à l'issue d'entretiens, a retenu la candidature de madame Marie Laure PROHOMME pour le poste d'accueil,
- Le maire informe que la cérémonie des vœux à la population se déroulera le **vendredi 13 janvier 2017 à 19h00**,
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : **le jeudi 15 décembre 2016**.

TARIFS CENTRE CULTUREL ANNEE 2018

OBJET	SALLE (foyer inclus)	½ SALLE (foyer inclus)	FOYER	CUISINE
LOCATION DEMI-JOURNEE 5 heures maximum (Sauf vendredi à partir de 19 h, samedi et dimanche). Ne s'applique pas aux associations	300€	200€	75€	55€
<i>Forfait chauffage</i>	100€	70€	30€	
LOCATION 1 JOURNEE (de 9h00 à 8h00 le lendemain)	400€	300€	140€	90€
<i>Forfait chauffage</i>	130€	100€	40€	
LOCATION 2 JOURS (de 9h00 à 8h00 le surlendemain)	800€	550€	*****	150€
<i>Forfait chauffage</i>	220€	180€	*****	
LOCATION WEEK-END Vendredi Samedi Dimanche (de 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)	900€	570€	*****	180€
<i>Forfait chauffage</i>	310€ <i>Ou 220€ si 2jours chauffés</i>	250€ <i>Ou 180 si 2 jours chauffés</i>	*****	
LOCATION NOUVEL AN tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00	1705€			
VAISSELLE				
10€ pour 50 couverts ou forfait 10€ si pas de repas ou association izéenne				

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
- Association izéenne à vocation éducative :- 80% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)